

DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mme ROUGET Nathalie, Mr JEANDAUX Christophe, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLOT Séverine et Mr MILLEROT Emmanuel

Etaient absents excusés: Mr OYON Jean-Louis (procuration à Mr DAIGNOT), Mme BOUAOUIT Geneviève(procuration à Mr GAUTHERON)et Mme BOILEAU Patricia

Etaient absents non excusés: Mr DESMARD Olivier et Mme PICARD Sylvie

Secrétaire de séance : Mr BISSONNIER Dominique

La séance a été publique.

* * * * *

Le procès-verbal des la dernière séance est adopté à l'unanimité.

2014/0001 ELODIE

Le Maire informe le Conseil du résultat de la réunion de la Commission d'attribution des marchés des 14 lots de la consultation lancée pour les travaux d'ELODIE. La commission s'est réunie le 8 janvier 2014 pour examiner 55 offres d'entreprises remises le 4 novembre, dont la validité est de 120 jours. Elle était composée de trois représentants de Sougy-sur-Loire (B. DAIGNOT, O. DESMARD et F. GAUTHERON, membres de la Commission Municipale des Marchés) et du Président de la CCSN. Y participaient les représentants de Nièvre Aménagement et du Maître d'œuvre.

Les entreprises et les montants retenus pour les marchés sont consignés dans le tableau suivant (disponible en Mairie avec le rapport de présentation de la consultation et le rapport / procès-verbal de la Commission d'attribution transmis à la Préfecture).

Lot	Prestataires	Montant en € HT
Lot n°1 : Maçonnerie	CELIK	139 994,40
Lot n°2 : Charpente ossature bardage bois	VOISIN	172 000,00
Lot n°3 : Couverture zinguerie	ANQUETIL	38 847,50
Lot n°4 : Menuiserie extérieure	AMS	28 359,00
Lot n°5 : Menuiserie intérieure	BRISSET	88 193,06
Lot n°6 : Cloisons - doublage - peinture	ARTISANS PLUS	133 192,64
Lot n°7 : Revêtement de sols	AULIBERT	30 816,00
Lot n°8 : Serrurerie	SNM	30 653,00
Lot n°9 : Plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation	GENEOL	113 500,00
Lot n°10 : Electricité	TECHNIC ELEC	66 237,00
Lot n°11 : Equipements de cuisine	EUROMAT	34 500,00
Lot n°12 : Equipements scéniques	HUGON	58 100,00
Lot n°13 : VRD	MORINI	64 000,00
Lot n°14 : Sonorisation et éclairage scénique	STS	31 525,38
	TOTAL	1 026 917,98

Après validation de cette attribution par le Conseil Municipal de Sougy, les marchés seront signés par le Maire au nom de la Commune et de la CCSN, qui lui a délégué sa Maitrise d'Ouvrage. Les marchés seront ensuite envoyés en Préfecture puis notifiés aux entreprises par les soins de Nièvre Aménagement, avec un ordre de service précisant la date de notification des travaux.

Après une brève discussion, qui confirme que l'attente des Sougyçois envers le projet est nombreuse et réelle, que l'emplacement du projet est bon, que le programme est cohérent avec les besoins, que le plan de financement est satisfaisant (grâce à la participation de la CCSN qui finance intégralement la salle événementielle), que le Conseil a travaillé et investi sur le Projet ELODIE depuis 4 ans, que tout retard ferait prendre un risque relatif à la durée de validité des offres des entreprises (120 jours à compter du 04/11/13), le Maire demande aux Conseillers de se déterminer sur la signature immédiate des marchés et le démarrage immédiat des travaux sur le terrain, après une période contractuelle de un mois pour la préparation du chantier : le résultat du vote donne 10 voix pour (avec 2 procurations) et 1 abstention.

Le Maire signera donc les 14 marchés d'entreprises dès leur mise en forme matérielle par Nièvre Aménagement (semaine 8) pour une notification immédiate aux entreprises (après transmission à la Préfecture) et avec démarrage contractuel immédiat des travaux (semaine 9) et démarrage sur le terrain dans le mois suivant (semaine 13).

Le Maire informe le Conseil de la tenue d'un CLEP au Pays Nevers Sud Nivernais avec la Région Bourgogne le 18 février, qui bouclera définitivement le plan de financement d'ELODIE, avec une baisse finalement légère du FNADT (30/40 000 €) sur la partie CCSN.

La réponse unique aux deux dernières requêtes de nos opposants au Tribunal Administratif a été envoyée, le projet du cabinet RACINE ayant été validé par le Maire. Il sera demandé au Tribunal d'accorder 4 000 € de réparation à la Commune pour le préjudice subi.

Le cabinet RACINE a confirmé le caractère non suspensif des 4 requêtes de nos opposants, ainsi que le risque minime pris en commençant les travaux, toute condamnation à la démolition étant exclue.

2014/0002 SCI LE BOURG

Le Maire rappelle aux Conseillers la proposition de cession du logement de la Place du Marronnier et du jardin attenant faite le 29/11/2013 par le notaire de la SCI le Bourg à la Commune pour un montant de 51 000 € net vendeur.

Compte tenu des difficultés persistantes rencontrées par M. Vanderschelden pour récupérer la clef du logement, il a demandé à la Commune de procéder au remplacement de la serrure de la porte d'entrée du logement. Après réception de cette instruction écrite, le Maire a fait procéder par un cantonnier à ce remplacement, ce qui a permis - enfin ! - la visite de l'Administration des Domaines.

L'évaluation des Domaines pour l'ensemble logement plus terrain s'élève à 55 000 € plus ou moins 10 % : on voit que le prix proposé par la SCI est raisonnable, en fourchette basse de l'estimation (les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur).

Le Maire a remis à la Gendarmerie un dossier complet des très nombreux mails et courriers échangés avec la SCI et ses notaires au cours des douze derniers mois, qui établissent le bien-fondé juridique du dossier, l'expulsion des locaux appartenant à la SCI ayant été notifiée par huissier à l'occupant sans titre au plus tard le 26 février, sur décision du Tribunal.

Les premiers travaux d'aménagement du square du centre bourg sont en cours, à la demande du propriétaire (nettoyage du terrain). Les terrassements, le hersage et l'implantation des équipements interviendront en principe en mars, et les plantations en avril, après que l'acquisition du bien ait été validée chez le notaire.

Le Conseil valide ces dispositions et mandate le Maire pour signer chez le notaire, Maître Philippe François, l'achat de la maison de la Place du Marronnier et de son jardin attenant (cadastrés AB 95 et 98) à la SCI du Bourg pour une somme de 51 000 € net vendeur.

Le Maire informe le Conseil de l'entretien programmé le 8 février avec M. VANDERSCHULDEN pour qu'il expose à la Commune ses autres projets immobiliers en centre bourg (stabilisation à réhabiliter et lotissement).

2014/0003 ASSAINISSEMENT – FAISABILITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR DES ECARTS

Le Maire expose au Conseil qu'il a reçu quelques habitants de la zone de la Mouille, pour sensibiliser la Commune à l'intérêt d'une extension du réseau collectif d'assainissement sur le secteur la Mouille / le Carnat / le Parnat.

En première analyse, le coût de l'opération serait d'environ 200 000 € pour raccorder 25 logements soit 8 000 € / logement.

Avec un autofinancement de 50 000 € disponible sur le budget d'assainissement et des subventions de 30 %, le remboursement de l'emprunt à faire sur 25 ans à 3 % nécessiterait une augmentation d'environ 0,40 € par m³, auxquels devraient s'ajouter environ 0,25 € par m³ pour le fonctionnement des stations de relèvement.

Ces chiffres montrent que l'opération est coûteuse, mais d'un coup par logement du même ordre que les installations individuelles récentes, du type « mini-station ». Elle peut être possible, et nécessite donc que les chiffres ci-dessus soient affinés.

Le Conseil Général a un service – Nièvre Ingénierie – avec qui les chiffres ci-dessus ont été – très grossièrement – évalués, et qui pourrait réaliser une étude de faisabilité, dont les résultats pourront permettre à la prochaine équipe municipale de prendre une décision.

Le Conseil valide cette approche et mandate le Maire pour signer avec Nièvre Ingénierie le projet de convention qui prévoit une prestation de 1 400 € HT pour 20 heures de travail.

2014/0004 RESTAURANT /MULTISERVICES

Le Maire fait le point de ses conversations avec M. GAUDRY (qui est prêt à signer un bail de 700 € /mois comportant les locaux et la totalité des équipements et du matériel actuellement en place dans les locaux) et avec M. ISTEMBOULI (qui est prêt à revoir significativement à la baisse son prix de cession).

Avec l'accord obtenu de M. ISTEMBOULI le Maire propose de fixer à 40 000 € l'ensemble de la reprise (dont 30 000 € déjà budgétés en 2013 pour le bar et tous ses équipements, la climatisation, la hotte et l'extracteur, et la licence IV) en reprenant pour 10000 € les équipements de cuisine, le mobilier, la vaisselle, etc ...

Le Conseil en débat et finalement souhaite que la proposition à faire à M. ISTEMBOULI soit limitée à 35000 €... : le Maire poursuivra la négociation en faisant observer que chaque mois passé fait perdre à la Commune un mois de loyer...

Par ailleurs le Conseil souhaite que M. GAUDRY vienne lui exposer son projet dès que possible (Conseil de mars ou si possible avant) afin d'évoquer les menus, les horaires, les animations, etc...

2014/0005 ASSAINISSEMENT ENTREE BOURG

La Commune n'a pas encore obtenu les devis attendus de deux ou trois autres entreprises. La décision d'attribution des travaux sera donc prise au prochain Conseil de mars.

Il faut également attendre, avant de commencer les travaux, la suite qui sera donnée au dossier présenté à la Préfecture pour une subvention de la DETR.

2014/0006 TRAVAUX / ACHATS

- Après analyse sur le terrain du problème du carrefour dangereux de la route de l'Haujeandiot, en présence de SIGNANET, il apparaît que la meilleure solution est d'avancer le poteau « stop » jusqu'à la limite de visibilité de la route du cimetière, en rabattant la végétation du massif de fleurs à 1m du sol. Les travaux correspondants sont évalués par l'entreprise SIGNANET à 450 € HT. Le Conseil valide cette solution et mandate le Maire pour faire réaliser ces travaux.

- Un car de l'entreprise GONIN « coupe » systématiquement la « goutte d'eau » à l'intersection de la VC1 avec la D262, ce qui est très dangereux. Le Maire propose de rajouter un panneau de sens interdit sur la voie de gauche en venant du haut du Bourg. Le Conseil pense qu'il faut d'abord rencontrer l'entreprise GONIN pour qu'elle intervienne fermement auprès de son chauffeur pour qu'il cesse ces infractions répétées...

- Maison Rouge : les travaux de réalisation de la salle d'eau et des WC sont terminés (ainsi que ceux de la mini station). Le poêle à granulés est installé, fonctionne bien et chauffe tout le logement. Les travaux d'isolation devraient démarrer incessamment. Les prévisions budgétaires sont tenues.

- Un tilleul de la Place de l'Eglise, complètement rongé de l'intérieur, menaçait dangereusement de tomber sous une rafale de vent : il a été décidé de le couper et de le dessoucher pour préparer la plantation d'un nouveau sujet. On peut toutefois se poser deux questions :

- faut-il replanter le tilleul car l'harmonie de la place ne serait pas sérieusement dégradée par son absence ; alors que le fonctionnement du parking serait très amélioré, tous les autres arbres étant en bordure ou « excentrés »

- faut-il prendre un jeune sujet 8/10 de tour à 78 €? ou un autre arbre plus vieux 20/25 à 550 €? ou dans la gamme intermédiaire? sachant que les arbres sont livrés « en motte » avec des chances de reprise équivalente...

Le Conseil estime donc que la plantation du tilleul remplaçant intervenant en avril, c'est la nouvelle équipe municipale qui prendra la décision...

2014/0007 TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Maire rend compte au Conseil de l'évolution du fonctionnement des TAP, qui donne toujours apparemment satisfaction tant au niveau des enfants que des parents et animateurs.

Une réunion collective s'est tenue le 16/12/2013 (17 élus et animateurs, 9 parents). Les activités resteront inchangées au 2^{ème} trimestre, et une évolution sera faite au 3^{ème} trimestre pour introduire deux nouvelles activités (nature/forêt/chasse/pêche/éco-citoyenneté + monde agricole/alimentation). La sécurité des trajets semble satisfaisante (mais vigilance à apporter sur la fermeture de la porte de la cour de l'Ecole, et la traversée entre la salle du Conseil et l'Ecole). Le trajet jusqu'à la Cyberbase est maintenant sécurisé par un "fil d'Ariane" auquel sont reliés tous les enfants (donc à priori pas de barrières à prévoir en bord de trottoirs). L'aide aux devoirs (3 groupes) se fait désormais en deux locaux différents. Les groupes ont également été remodelés pour être plus homogènes en âges. La fréquentation des TAP reste toujours massive : 98 % des enfants !

2014/0008 **SIOM**

- Une nouvelle directrice (qui aura désormais cette fonction et les pouvoirs qui vont avec) a été recrutée, dont le cursus professionnel semble très bien adapté à la mission qui lui est confiée.
- Les comptes présentés par la Présidente sont malheureusement toujours aussi fantaisistes : on espérait, à priori que les charges comme les produits budgétés aient été sensiblement respectés, mais rien ne le garantit... : c'est la nouvelle gouvernance issue des élections municipales qui permettra - enfin ! - d'y voir clair après 6 années de gestion plus qu'approximative de la Présidente...
- La réhabilitation de la déchetterie de La Machine devrait ne coûter « que » 300 000 € environ (au lieu de 2 millions qui avaient été envisagés... !).
- L'accès à la déchetterie a été amélioré par les badges distribués aux usagers. Mais la fraude est toujours difficile à traquer (pouvoirs de police du Président difficiles à déléguer).
- L'accès de la déchetterie aux communes extérieures au SIOM a été fixé à 32 € / habitant (mais seulement si la totalité de la population est inscrite : pas de cas par cas individuel).
- La qualité du tri sélectif s'est beaucoup améliorée et le pourcentage de « sacs noirs » est passé en 4 ans de 34 % à moins, de 2 % ce qui fait de Sougy un des meilleurs élèves...
- Par contre il faut éviter de mettre les bio-déchets dans les sacs plastiques (uniquement journaux) : le Maire verra avec le SIOM si on peut proposer aux usagers des sacs pour ces déchets particuliers.

2014/0009 **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

- La Préfète a pris le 10/01/2014 un arrêté portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Nivernais : elle porte essentiellement sur des précisions concernant la définition de la voirie communautaire, qui sera à l'avenir significativement réduite (après l'important programme de rattrapage réalisé en 2013)

- Les travaux du Port de la Jonction III devraient commencer avant l'été (consultation imminente des entreprises)

- L'important projet de valorisation du bois (cogénération électricité / chaleur + serres fruits / légumes + déroulage bois + granulés + activités forestières), portant sur 60 M€ d'investissement et 250 emplois à créer semble bien parti et les réunions avec tous les partenaires permettent d'espérer que les études se dérouleront courant 2014, pour des travaux en 2015/2016.

2014/0010 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

- Le Projet de modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Pays Nevers Sud Nivernais a été arrêté (simplification des procédures, réduction du nombre de participants pour faciliter le quorum et améliorer l'efficacité de réunions).

Après un court débat, le Conseil Municipal valide la rédaction du projet de statuts, qui clarifie l'organisation et le rôle des deux structures (Conseil de Développement et Syndicat Mixte), améliore la lisibilité du Pays à l'extérieur, et devrait remobiliser les élus (trop peu présents !) et la société civile.

- Le Pays a également présenté son rapport d'évaluation du contrat de territoire 2009-2013.

- La démarche de préparation du SRADDT se poursuit : le Maire participe aux ateliers qui font apparaître la difficulté de sauvegarder la place de la Nièvre au sein de la Région Bourgogne et particulièrement celle du Sud Nivernais et du Centre du département (priorité claire au Val de Loire, tentation d'éclatement vers les régions Centre et Auvergne, surpoids évident de l'Yonne, la Côte d'or et les Régions Viticoles, fusion envisagée avec la Franche Comté). Ceci est dangereux pour la mobilisation future des crédits européens dans les zones « abandonnées » qui ne seront plus éligibles...

2014/0011 AIDE SECRETARIAT DE MAIRIE

Il apparaît que quelques dossiers en retard restent à épurer, qui nécessitent le recours à un nouveau renfort passager du secrétariat de Mairie, pour une durée maximale d'un mois. La personne détachée par Manpower a fait un très bon travail fin 2013 et il est très souhaitable de lui faire de nouveau appel. Mais la facture pour 4 semaines de 14 heures est de 1 257,12 € alors qu'un recrutement direct en CDD coûte 765 €. Cet important écart est à confirmer. Mais si courant 2014 un nouveau besoin se présentait, il serait difficile de multiplier les CDD. De plus, la qualité du travail d'un intérimaire est toujours plus facile à garantir que celle d'un salarié en CDD « de passage ». Enfin, la souplesse d'un recours à l'intérieur est plus grande, et une contractualisation directe serait peu élégante...

Le Maire regardera le problème avec Manpower pour valider l'écart, puis négocier sa réduction. Le Conseil donne son accord de principe à un recrutement pour 4 semaines de 14 heures, le Maire choisissant la formule la « mieux disante ».

2014/0012 TARIF CANTINE SCOLAIRE

Le Maire confirme au Conseil que l'augmentation de 0,20 € du ticket de cantine répercuté aux parents d'élèves a été bien acceptée, compte tenu de la qualité des repas très appréciés. Le CCAS a également validé la prise en charge d'une participation de 0,20 € sur chaque ticket. Mais la facturation du repas par la cuisine de Saint-Léger sera finalement de 3,46 € et non de 3,40 € comme évoqué au dernier Conseil.

Le Conseil donne son accord à cette légère augmentation et valide l'achat du repas à 3,46 €.

2014/0013 MIGRATION LOGICIELS

Au 1^{er} janvier 2015, notre logiciel comptable doit obligatoirement intégrer le PES, ce qui nous oblige à migrer tous nos logiciels (compta, payes, élections, état civil, facturation assainissement, ...) vers e.Magnus, notre version actuelle étant trop ancienne (acquise en 2004).

Le coût des nouveaux logiciels est de 1 880 € HT (+ formation d'utilisation assurée par le SIEEEN).

Le Conseil donne son accord à la commande du « Pack e.Magnus » à la Société Berger LEVRAULT pour un montant de 1 880 € HT.

2014/0014 AVANCEMENT GRADE

Le Maire expose aux conseillers que la secrétaire de Mairie peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal. La procédure est un peu complexe, et la première étape est de prendre une délibération relative au ratio promus/promouvables.

Selon les dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promovables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** :

- d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint Administratif territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

2014/0015 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention du CFA La NOUE (Bourgogne).

Le Maire expose aux conseillers la demande formulée par l'Association Sougy Horse Ball, à l'occasion de sa participation à la manifestation équestre « Générali Open de France » qui rassemblera 15000 cavaliers pendant 15 jours à La Motte Beuvron en juillet 2014.

Deux cavaliers de Sougy participeront à cette manifestation, parmi la dizaine de membres du Club qui constituent l'équipe du concours.

Afin d'encourager le Sougy Horse Ball à poursuivre sa politique de participation à des compétitions, qui joue un rôle important dans l'évolution des cavaliers, le Conseil décide d'accorder à cette Association une subvention exceptionnelle de 400 €.

2014/0016 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Maire expose aux conseillers que, malgré la proximité des prochaines élections, il paraît utile que l'équipe municipale actuelle, qui connaît bien les dossiers en cours, conduise le débat d'orientation budgétaire habituel, afin de préparer l'élaboration du budget 2014. Ce travail de réflexion sera de toute façon utile à l'équipe qui sortira des urnes...

Le Maire a donc préparé ce débat et rappelle aux conseillers que le budget 2013 a validé les investissements mentionnés ci-dessous ; les sommes non consommées au 31/12/13 seront reportées (ou mises en réserve dans le report à nouveau global) et intégrées ensuite dans le budget 2014, et pour ELODIE dans le budget 2015 ; elles sont les suivantes :

- ELODIE : total des travaux = 667 720 €
- SCI le bourg : achat du logement = 40 000 €
- SCI le Bourg : square du centre bourg = 25 000 € (achat + aménagement)
- Assainissement pluvial + trottoirs entrée Est bourg = 40 017 €
- Acquisition de certains équipements du restaurant multiservices = 30 000 €
- Aire de jeux = 15 000 € (à la rubrique square)
- Matériel / outillage = 3 882 €
- Signalisation = 3236 € (dont sucette / plan sur laplace)
- Maison Rouge = 10 122 €
- Chauffage bois = 4 800 € (remboursement CCSN)
- Mairie = 2 000 €
- Sécurité routière = 8 600 €
- Ecole = 1 751 €
- Matériel TAP = 1 148 €
- Programmes divers = 6 700 €

On peut espérer que la renégociation des emprunts actuels (taux et durée), à l'occasion de la mise en place du nouvel emprunt – prévu au budget 2013 – qui sera à faire mi 2014 (lorsque le chantier ELODIE sera avancé et que les achats et travaux liés à la SCI le Bourg, au Multiservices et à l'assainissement pluvial auront été réalisés) aboutira à une charge d'intérêts (31 000 €) et de remboursement du capital équivalente à celle constatée en 2013 (69 000 €).

On peut donc penser que l'excédent de fonctionnement 2014 sera – avec une dépense de voirie augmentée à 50 000 €, puisque on a payé en 2013 20000 € de 2012 - sensiblement identique à celui de 2013 (130 000 €), et viendra nourrir le budget d'investissement à une hauteur identique (avec une dépense de remboursement du capital des emprunts d'environ 70 000 €).

Dans ces conditions, on peut, sans augmenter le nouvel emprunt actuellement prévu, prévoir 60 000 € d'investissements nouveaux (et peut être un peu plus si on consomme un peu de la cagnotte résiduelle, actuellement 350 000 € dont 150 000 € resteront après prélèvement ELODIE) :

- Complément achat matériel Royal Rabat = 10 000 €
- Le raccordement EDF à ELODIE = 20 000 € (après DETR)
- Le raccordement incendie (borne supplémentaire d'Elodie (pm = il sera à prévoir en 2015)
- Deux candélabres à l'Ouche Poulet = 5 000 €
- Réhabilitation salle des Varennes = 20 000 €
- Aménagement cantine en salle des Jeunes et Associations (pm = à prévoir au budget 2015 après déménagement dans ELODIE)
- Embellissement / arbres / massifs = 10 000 €

Par contre, la réhabilitation du logement de la SCI et des dépendances coutera sans doute 50 000 € (toiture, cloisons, électricité, plomberie, salled'eau sanitaires, sol, chauffage, peinture, ...) si on fait beaucoup de travaux avec les cantonniers, et sans doute nettement plus si on travaille uniquement avec des entreprises (100 000 €)...

Il faudra donc ouvrir un programme spécifique, et faire un dossier de financement (Région / centre-bourg + Conseil Général / logement social, ...) ; on peut espérer 40 % de subventions, ce qui laisserait à la Commune 30 000 € à 50 000 € d'emprunt supplémentaire, qui générerait un cout annuel d'environ 3 500 € / 4 000 €, à couvrir par un loyer mensuel de 300 € à 350 €, très compatible avec le logement offert.

Les chiffres qui précèdent montrent bien que le budget 2014 pourra s'équilibrer sans augmentation des 3 taxes locales (TH et TF).

Le Maire invite donc les conseillers à réfléchir sur ce qui précède et lui faire part de leurs remarques assorties d'éventuelles propositions, avant le prochain Conseil prévu mi-mars, qui verra éventuellement l'adoption d'un budget 2014, qui pourra toujours être remis en cause par la nouvelle équipe municipale jusqu'au 30 avril (sous la forme d'une décision modificative).

La Commission des finances se réunira dès le mardi 11 février pour préparer le budget de fonctionnement (dépenses notamment) afin d'évaluer l'excédent à virer au budget d'investissement ; le budget d'investissement sera également proposé sur les bases du DOB ci-dessus, mais pourra être modifié et/ou complété lors du prochain Conseil en fonction des suggestions des uns et des autres.

2014/0017 ENFOUISSEMENT LIGNES

Les travaux de la 1^{ère} tranche de l'Usage par l'enfouissement des lignes par le SIEEEN (voirie ouest) devraient démarrer le 17 février.

L'inscription des travaux de la 2^{ème} tranche (VC 1 et début voirie Est) sur le programme 2015 sera déposée dans les jours qui viennent auprès du SIEEEN par la Communauté de Communes du Sud Nivernais qui en financera la partie résiduelle après participation du SIEEEN (compétence statutaire).

2014/0018 DEROGATION TARIFICATION EAU ASSAINIE

Le Maire expose les conditions dans lesquelles Mme J. FECHE a raccordé il y a quelques années son logement au réseau collectif (alors que le logement n'était pas raccordable par écoulement gravitaire et n'avait pas été raccordé lors de sa construction). Les travaux correspondants (100 m de canalisations et poste de relèvement) ont coûté environ 5000 € et le fonctionnement du poste de relèvement est un peu onéreux.

Par ailleurs, Mme FECHE a une consommation d'eau potable très réduite, car l'essentiel de sa consommation provient d'un puits. La règle en usage prévoit que le volume d'eau assainie est alors facturé sur la base de la moyenne de consommation de la Commune, soit 73 m³.

Pour tenir compte de ses absences fréquentes et du coût important de ses travaux de raccordement, le Maire propose que soit appliqué un volume forfaitaire de 50 m³.

Le Conseil donne son accord, après débat (7 pour 1 contre 3 abstentions).

2014/0019 VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire a réuni 60 à 70 personnes. Le texte de l'allocution du Maire sera largement repris dans la prochaine édition du « Petit Monde de Sougy » : on y trouvera quelques précisions utiles sur la bonne santé financière de la Commune, et son endettement qui reste parfaitement raisonnable, malgré les importants investissements, passés et futurs qui accompagnent le développement démographique continu de la Commune, la mise à disposition de services nouveaux, et voiries, et la construction progressive d'un patrimoine immobilier rémunérateur.

2014/0020 MODIFICATION DU PLU

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier de M. Mme LHOSTE/LECLERE qui souhaitent en acquérir deux terrains contigus au Carnat (façade de 40 m du logement) dont un seul est constructible. Les acquéreurs sont pressés de pouvoir déposer un permis de construire.

Mais celui-ci ne sera accordé que si une modification du PLU rend le 2^{ème} terrain constructible. Le Maire a expliqué aux acquéreurs qu'il s'agissait d'une décision stratégique, engageant le long terme de la Commune, car une modification du zonage du PLU appellera forcément d'autres demandes dont une partie sans doute non recevables...

De plus c'est une opération un peu longue (4 mois minimum) et un peu coûteuse (2000 €, mais qui seront récupérés sur les nouvelles taxes perçues au fil des années).

On peut penser aussi que cette extension concernant un seul terrain au Carnat ne rajoutera pas de logement, et donc pas de véhicule (ce qui avait été la raison essentielle de la limitation de la constructibilité au Carnat, à cause du croisement du chemin d'accès avec la RD 81 en haut de côte.

Le Conseil confirme que cette modification du PLU ne peut être décidée que par la nouvelle équipe municipale et demande au Maire de faire patienter les acquéreurs jusqu'au mois d'avril...

2014/0021 COHESIO / LA POSTE

Le Maire fait part au Conseil de la création pour la poste d'un nouveau service – COHESIO – destiné à « faire vivre au quotidien le lien social » grâce aux visites que rendent les facteurs aux personnes isolées, fragilisées ou de mobilité réduite.

Le facteur peut être mobilisé par la Mairie au domicile des personnes identifiées et se trouvant sur sa tournée, pour s'assurer qu'elle vont bien, donner l'alerte en cas de problème et remonter les informations pour détecter les personnes vulnérables, aidant ainsi la Commune à mener des actions de précautions ciblées.

Un article sera mis dans le Petit Monde de Sougy pour aviser la population de cette innovation.

2014/0022 DISPOSITIF INCENDIE

Le SDIS a relevé des anomalies de fonctionnement dans le dispositif de protection incendie (débit insuffisant aux bornes) : le SIAEPA sera consulté pour valider ce diagnostic et essayer d'expliquer ces anomalies (réseau insuffisamment calibré ?), qui paraissent étonnantes...

La Société HYDRALEC propose un contrat de contrôle annuel des poteaux d'incendie pour un coût de 561,60 € TTC.

Par mesure de sécurité, le Conseil valide la mise en place de ce contrôle et mandate le Maire pour signer la convention correspondante avec la Société HYDRALEC.

2014/0023 RESSOURCES FINANCIERES COMMUNE

Le Maire présente au Conseil un tableau de comparaison des taxes locales (habitation + foncier bâti) qui fait apparaître que, par rapport aux 14 Communes voisines, la Commune de Sougy se situe au 5^{ème} rang sur 15 du classement des Communes les moins taxées.

Il présente également un tableau précisant le versement fixe annuel de la CCSN, qui montre que la Commune de Sougy reçoit 432,00 € par habitant, ce qui la place très loin devant les 7 autres Communes de la CCSN (1/3 de plus que Decize, le double de Fleury, le quadruple de Lucenay, 40 fois plus que Saint Germain et Avril et 100 fois plus que Cossaye).

Il présente enfin un tableau précisant l'excédent budgétaire de fonctionnement (le « bénéfice »...) qui à Sougy est de loin le plus important par habitant par rapport aux 14 communes voisines : 322,00 € par habitant, soit le double de la Machine, le triple de Saint Germain et Fleury, six fois Lucenay, neuf fois Druy, etc...

Ces trois tableaux sont donnés ci-dessous, pour l'information des habitants de Sougy sur Loire.

REVERSEMENT FIXE ANNUEL DE LA C.C.S.N. (ex TPU)			
COMMUNE	REVERSEMENT TOTAL €	POPULATION	REVERSEMENT PAR HABITANT €
SOUGY-SUR-LOIRE	276 465	640	432,0
DECIZE	1 940 784	5 946	326,4
FLEURY-SUR-LOIRE	49 858	244	204,3
LUCENAY LES AIX	99 028	1 041	95,1
LAMMENAY SUR LOIRE	1 601	63	25,4
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	3 611	349	10,3
AVRIL-SUR-LOIRE	2 280	243	9,4
COSSAYE	3 155	797	4,0

EXCEDENT ⁽¹⁾ BUDGETAIRE DE FONCTIONNEMENT 2012				
COMMUNE	RECETTES K€	DEPENSES K€	EXCEDENT K€	EXCEDENT PAR HABITANT €
SOUGY-SUR-LOIRE	664	460	205	322
LA MACHINE	3 100	2 578	522	145
CHARRIN	417	341	77	120
DECIZE	6 687	5 997	690	115
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	180	141	39	107
FLEURY-SUR-LOIRE	206	180	26	106
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	1 597	1 398	199	96
AVRIL-SUR-LOIRE	141	117	24	93
DEVAY	229	184	45	90
VERNEUIL	176	146	30	90

LUCENAY-LES-AIX	877	816	61	57
SAINT-OUEN	279	253	26	50
COSSAYE	463	429	33	42
DRUY-PARIGNY	144	131	12	36
CHAMPVERT	509	489	20	24

(1) l'excédent de fonctionnement est calculé après les dépenses de réparation et entretien de la voirie communale et le remboursement des intérêts des emprunts

COMPARAISON DES TAXES LOCALES (HABITATION + FONCIER BATI)

COMMUNE	TH	TFB	TOTAL
COSSAYE	7,69	8,78	16,47
VERNEUIL	8,45	8,58	17,03
CHAMPVERT	6,65	14,44	21,09
DEVAY	9,91	11,26	21,17
SOUGY-SUR-LOIRE	9,80	11,81	21,61
SAINT-OUEN	10,73	11,83	22,56
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	11,74	10,82	22,56
DRUY-PARIGNY	11,16	12,14	23,30
AVRIL-SUR-LOIRE	12,30	11,29	23,59
FLEURY-SUR-LOIRE	12,90	11,32	24,22
LUCENAY-LES-AIX	11,64	14,70	26,34
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	11,49	18,41	29,90
DECIZE	13,61	17,29	30,90
CHARRIN	20,32	11,02	31,34
LA MACHINE	12,60	19,16	31,76

2014/0024 CARTE CANTONALE

Le projet de nouvelle carte cantonale proposée par le Conseil Général, qui rattachait Sougy sur Loire au canton de Decize, pourrait finalement être refusé par le Ministère de l'Intérieur, qui pourrait plutôt retenir la proposition de la Préfecture (rattachement à Imphy). A suivre car nous ne pouvons plus rien sur la décision qui sera finalement prise à Paris... sans considération aucune de la revendication du « terrain »... !

2014/0025 PRIX DE L'EAU ASSAINISSEMENT

Le Maire a demandé au Journal du Centre de publier un article rectificatif, après parution de la carte publiée le 1^{er} février 2013, qui fait apparaître pour Sougy sur Loire un prix de l'eau à 2,50 € / m³ et un prix du SIAEPA à 2,00 € / m³.

Ceci est totalement faux : le prix de l'eau à Sougy est de 2,08 € / m³ et on ne voit pas d'où sort le tarif de 2,50 € / m³...

De plus la comparaison avec le SIAEPA est faussée car elle porte sur 120 m³ de consommation annuelle. Or le SIAEPA applique un abonnement de 47,74 €, ce qui pénalise les faibles consommations... jusqu'à 97 m³ / an. Il faut noter qu'à Sougy la consommation moyenne (14 356 m³ pour 197 foyers) est de 73 m³ : la majorité des abonnés de Sougy paye donc l'eau assainie moins cher qu'au SIAEPA...

Le Maire demande aux conseillers de rétablir cette vérité à l'occasion de leurs contacts avec les habitants.

QUESTIONS DIVERSES

- Voiture ventouse devant domicile D. BISSONNIER : voir le propriétaire
- Petit broyeur communal inutilisable : accord pour le céder à S. CHEMINEAU pour 20 €
- Facturation eau M. de SOUSA : courrier fait par le Maire
- Relance entreprise SIMONNET : courrier fait à Me LECAUDEY après faillite de l'entreprise (récupération incertaine sur garantie décennale)
- Conflit voisinage TINTE : la gendarmerie souhaite une intervention commune du conciliateur et du Maire (qui a donné son accord, sans y croire un instant...)
- Velux Mr et Mme HAFFNER : accord du Conseil (mais il faut attendre l'accord de la DDT)
- Réserve parlementaire : la subvention accordée par le Député C. PAUL représente 3,5 % de son enveloppe annuelle, ce qui est appréciable (17 communes bénéficiaires seulement sur environ 150...)
- Stage Pauline PINARD en bibliothèque : accord du Conseil
- La CAF a changé ses normes d'encadrement périscolaire : un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 pour les plus de 6 ans. Ceci facilite l'encadrement de notre garderie (fréquentation généralement inférieure à 14 enfants)
- Assistance technique assainissement du Conseil Général : elle s'élève à 342,06 € pour 2013,
- Permis de construire M. BOUDOUX : dérogation sur PLU à voir avec la DDT (activité artisanale à TINTE)
- Lettre anonyme au sujet d'un enfant turbulent sur la route : le Maire en parlera aux parents,
- Natura 2000 : mise en place pour les projets soumis à évaluation de leurs incidences d'un formulaire « simplifié »... de 4 pages !
- Candidatures : deux nouvelles candidatures pour un emploi municipal auxquelles le maire a donné une réponse négative
- Commissaire enquêteur PLU : sa rémunération a été fixée par le Tribunal Administratif à 1 140,91 € (ce qui met l'heure de travail approximativement à 35 € / heure)
- Arrêté d'interdiction de circulation et stationnement sur le chemin d'accès à Maison Rouge : le Maire a pris l'arrêté et l'a transmis à la Gendarmerie pour verbaliser les contrevenants
- Information sur les nouvelles dispositions du scrutin des élections municipales : le Maire a préparé une information pour les élections qui sera distribuée avec le « Petit Monde de Sougy » dans lequel sera inséré un article sur le sujet
- SNACK ROUTIER : il a ouvert et semble satisfaire sa clientèle
- Salle des Varennes : elle a été prêtée à B. HEUDIER pour la préparation des élections
- Bureau des Elections : voir dès maintenant avec la secrétaire de mairie la constitution du bureau des élections pour les deux tours
- Regards d'assainissement : il y en a (au moins) quatre à reprendre dès que possible par les cantonniers (JEULIN, BISSONNIER, ROUSSEAU, SIMONIN) : accord du Conseil
- Contribution SDIS (protection incendie) : elle s'élèvera pour 2014 à 22 792,67 € (pour 22 570,57 € en 2013)
- CCAS : il a été décidé qu'il pourra exceptionnellement, au coup par coup, et dans des conditions strictement encadrées, pour des durées très courtes (moins de 2 heures) mettre un

- cantonnier à disposition des plus anciens dont les capacités physiques sont défaillantes (voir compte rendu du CCAS en mairie)
- Atelier d'Eveil des tout petits : enquête en cours pour déplacer l'horaire au mercredi après-midi autour d'un chocolat, après la sieste de 16h à 17h30 (accueil des scolarisés du mercredi matin). Discussion en cours avec le Dynamic Danse pour la cohabitation en salle récréative
 - DETR : les trois dossiers ont été envoyés à la Préfecture
 - Cyber base : l'abonnement au Portail CDC ne sera pas renouvelé (sans intérêt avec la collaboration du réseau des « kiosques numériques » du Conseil Général)
 - Centre Socio-Culturel des Platanes : la cotisation annuelle passera de 2,20 € par habitant à 2,30 €
 - Aides sociales du Conseil Général : elles ont été accordées à R. ROGER (APA) et à C. MARTIN (aide aux frais d'hébergement)
 - Colis Noël / CCAS : Mme RECULLEZ a adressé ses remerciements au Conseil : merci à elle de son amabilité...
 - Promotion interne personnel de la Fonction Publique Territoriale : pas de dossier à présenter par la Commune
 - Documents d'urbanisme des notaires : ils ne sont pas légaux... mais peuvent engager la responsabilité de la Commune. A l'avenir, on ne donnera que le certificat d'urbanisme officiel, et éventuellement avec toutes les réserves d'usage, d'autres informations
 - CCAPEX : ce nouvel organisme (prévention des expulsions) est opérationnel (un cas à Sougy)
 - Plantes invasives : document reçu en mairie
 - Gale à l'Ecole : deux cas dans la même fratrie, donc pas de mesure particulière (après avis médical)
 - Visite Ecole : l'inspection des locaux par l'Education Nationale a estimé que toutes les installations étaient en « bon » état (y compris la sécurité)
 - La Commission « impôts » se réunira très prochainement (classement des logements).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 00.

Délibérations numérotées 2014/0001 à 2014/0025

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mr BISSONNIER Dominique

Mme ROUGET Nathalie

Mr JEANDAUX Christophe

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme BLOT Séverine

Mr MILLEROT Emmanuel